



Compte rendu de la CAPN de mutations des contrôleurs et contrôleuses

Le mouvement B définitif est paru sur Ulysse le 21 juin.

7 950 demandes de mutations ont été déposées cette année, dont au moins 1 664 étaient des demandes de premières affectations (LA, CIS et stagiaires).

Notons que dans les 6 286 demandes déposées par les titulaires, certain.es agent.es ont été cette année obligé.es de faire une demande de mutation à cause du changement des règles de gestion (pour mémoire : obligation de suivre la mission si le transfert a lieu dans la même commune).

La DG se targue d'un taux de satisfaction de 66 %, mais ce taux correspond à un collègue qui a obtenu une mutation, quel que soit le vœu obtenu ! Peut-on considérer qu'un.e agent.e qui obtient son 300^{ème} vœu est satisfait.e ?

Dans tous les cas, ce sont quand même 2 568 collègues qui n'ont rien obtenu !

1 069 collègues (dont 159 stagiaires) nous ont confié la défense de leur demande pour cette CAPN.

Après la parution du projet, 408 se sont déclarés satisfaits de leur affectation.

Il restait donc 661 dossiers à préparer et à défendre au cours de la CAPN.

Nous avons vérifié qu'aucun.e agent.e n'a été lésé dans sa demande et défendu l'ensemble des situations qu'il nous fallait défendre pendant la CAPN.

La réduction drastique du temps de CAPN (préparation et CAP) a rendu très difficile notre travail d'élus.es.

Nous avons demandé et obtenu une audience auprès du directeur de la division RH de la DG, ce qui nous a permis d'obtenir une 1/2 journée supplémentaire de CAPN et une 1/2 journée de plus pour les suites de cette CAPN.

Il nous avait été accordé une 1/2 journée de préparation et une 1/2 journée pour siéger pour les suites, mais le directeur est revenu sur sa proposition en ne nous accordant qu'une 1/2 journée supplémentaire de préparation.

Nous avons donc terminé cette CAPN (suites) à 20h30, sans que le mouvement informatique ne soit voté puisque la DG n'a pas été en mesure de l'examiner suite à nos interventions.

Cela prouve bien, une fois de plus, qu'il faut plus d'une 1/2 journée pour terminer la CAPN de mutations.

Le bilan de cette CAPN est très mauvais.

Il reste 1 065 postes vacants (949 administratifs et 116 informatiques).

24 collègues ont été affectés d'office pour leur première affectation.

La DG a réparti la pénurie sur l'ensemble du territoire, il y a donc un taux de vacances de 2,4 % sur les départements de la RIF et 2,3 % sur le reste du territoire.

Les collègues vont donc devoir, encore une fois, travailler dans des conditions de sous-effectif.

Montreuil 07/07/2017

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Nous avons bien évidemment de nouveau demandé l'appel de l'ensemble des listes complémentaires.

Par ailleurs, nous avons été outrés de la façon dont la DG prend en compte le handicap ou la maladie, en minimisant les effets induits sur les collègues, tout cela pour ne pas pallier le déficit d'emplois récurrent en leur accordant leurs mutations !

Nous avons refusé de participer au vote sur ce mouvement et ce pour plusieurs raisons :

- ▶ La très mauvaise qualité du mouvement malgré le satisfecit de la DG ;
- ▶ Les conditions extrêmement dégradées dans lesquelles nous avons préparé et siégé pour ce mouvement ;
- ▶ La non connaissance au moment de la clôture de la CAPN du mouvement définitif des informaticiens (même si nous avons eu les informations sur ce mouvement depuis).

Enfin, nous appelons l'attention des collègues sur le fait que la Direction Générale va devoir réécrire les instructions de mutations, notamment sur les règles de priorité pour se mettre en conformité avec l'article 60 du décret.

Nous serons attentifs à ce que les garanties actuellement accordées en matière de priorité s'améliorent pour toutes et tous !